



Faits sexuel sur ma fille de 13 ans quand elle avait 7 ans

Par **rose27000**, le **29/01/2012** à **14:38**

Bonjour,

un signalement a été fait au procureur pour des faits sexuel commis sur ma fille en 2007 et 2008 qu'elle vient de nous révéler elle n'avait que 7 ans. ces faits ont été commis par son demi frère âgé de 15 ans quand elle allait chez son père. A ce jour le collège a fait un signalement en nov 2011 au proc suite à la conversation de ma fille à l'infirmière scolaire. ma fille m'a avoué les faits quelques jours plus tard. J'ai donc voulu porter plainte mais pas possible il faut attendre que la brigade des mineurs nous contacte, ce que je trouve inadmissible. Donc j'ai fait moi même une lettre au procureur pour lui expliquer. Tout ceci en novembre 2011. Depuis tjrs pas contacté par la brigade des mineurs. J'ai juste eu un numéro de dossier par le tribunal qui me dit que le dossier est en enquête. Mais que signifie en enquête on n'a pas été capable de me le dire ?? Ma fille voudrait être auditionnée pour enfin se libérer. Combien de temps va durer cette enquête ? et comment se déroulera la procédure par la suite?? Pour le moment j'ai juste été entendue par l'assistante sociale de mon secteur pour savoir ce que j'avais fait jusqu'à présent et où en étaient les choses. Comment puis-je savoir où en est l'enquête ? pour le moment ma fille a un suivi psychologique. Nous sommes aussi allés voir la police le service d'aide aux victimes qui a entendu ma fille ensuite a été voir la brigade des mineurs et cette personne devait faire le pv mais on ne pouvait pas attendre pour le signer car rendez vous médical pour ma fille. cette personne m'a tel le soir pour aller signer le lendemain le pv mais le lendemain un de ses collègues m'a tél pour me dire de pas venir que je serais contacté par la brigade des mineurs. Ma fille a 13 ans et demi maintenant et son demi frère a maintenant 21 ans.

J'espère que vous pouvez me dire comment faire pour savoir où en est cette enquête.

Merci

Salutations

V. L